LE CADRE CONCEPTUEL COMPTABLE DE L'IASB

Le **cadre conceptuel** définit les concepts fondamentaux utilisés pour préparer et présenter les états financiers selon les IFRS.

Il constitue une base cohérente d'objectifs et de principes permettant de fournir une information utile sur l'entreprise.

I. Objectifs de cadre conceptuel

Le cadre conceptuel permet notamment de :

- préciser les utilisateurs et le contenu des états financiers ;
- définir leurs objectifs ;
- présenter les principaux principes comptables ;
- définir les éléments des états financiers ;
- fixer les règles de comptabilisation ;
- fixer les règles d'évaluation ;
- préciser les concepts de capital et de maintien du capital.

NB : le cadre conceptuel ne prévoit ni plan de comptes ni modèle obligatoire de présentation des états financiers.

II. Normes et interprétations

Les normes et leurs interprétations constituent les principales modalités d'application du cadre conceptuel.

A.La norme

Une **norme comptable** précise comment une opération économique ou juridique doit être :

- **comptabilisée** ;
- **évaluée** ;
- **présentée** dans les états financiers.

Une norme remplit deux fonctions principales :

- **fonction de guide** pour les professionnels ;
- **fonction de qualité** pour les utilisateurs de l'information financière.

B. L'interprétation de la norme

L'**interprétation** précise les modalités d'application d'une norme dans certaines situations particulières.